



Convocation parler avec la gendarmerie

Par Andrea711

Bonjour voilà mon conjoint est en détention et il a eu une convocation demain avec la gendarmerie qui vient le voir au parloir pour une affaire nous concernant . Je m'explique l'année dernière j'ai commis une faute j'ai porter plainte contre lui pour violences conjugales pour pouvoir me séparer de lui alors qu'il n'avait absolument rien fait entre temps j'ai changer ma déposition et demain il est entendu sur les faits comment cela va se passer il demande un avocat pour être représenté mais l'avocat ne seras pas à ses coter demain pour l'audition peut il quand même être auditionné sans avocat alors qu'il en fait la demande ?